



DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

8 allée de la Duranta

31320 AUZERVILLE-TOLOSANE

Tel : 05 61 73 53 10

Courriel : ccas.mairie@auzerville31.fr

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 15 AVRIL 2026

Présentes : Mesdames Alice MELLAC, Odile BLANC, Camille SUERE, Annie BICHET

Absentes excusées : Madame Isabelle NGYEN DAI

Absentes : Madame Marie Caroline BICHET

Présents : Messieurs Bernard BOUDIERES, Marc MAESTRACCHI, Christophe LEFEVRE

Absents excusés :

Pouvoir : Madame Marie Caroline CHAUVET donne pouvoir à Madame Annie BICHET

Monsieur Florian DEBRAS donne pouvoir à Madame Annie BICHET

Date de la convocation : 9 avril 2026

Ordre du jour :

1. Installation des membres du conseil d'administration
2. Election du Vice-Président et du Vice-Président délégué
3. Délégation de pouvoir et signature
4. Présentation et signature de la charte du membre du Conseil d'administration du CCAS
5. Présentation du Règlement intérieur du Conseil d'administration du CCAS
6. Approbation du DOB
7. Questions et communications diverses

Debut séance 17h30

Mme Alice MELLAC

Merci à tous de vous être présentés. Je crois que dans un premier temps, nous allons procéder à l'élection du président, du vice-président, de la vice-présidente adjointe, des membres élus et des représentants des associations pour former le bureau de manière formelle. Voilà, donc on avait fait des appels à candidature auprès de l'association, merci d'être là. Du côté élus, on a fait des appels à candidature qui ont été validés par le conseil municipal il y a 15 jours maintenant, au 31 mars. On propose une liste pour chaque poste. Alors, il y a deux manières de faire. Soit on fait le vote dans l'urne, soit vous êtes d'accord à la majorité, l'unanimité même, pour faire des votes à main levée. Je vous propose le vote à main levée, mais est-ce que vous êtes d'accord avec ça ? Donc, on commence par le poste de vice-président. Alors, le poste de vice-président, Bernard Boudière, s'est porté candidat, donc on va procéder au vote. Alors, je commence par le contre ? l'abstention ?

Mme Odile BLANC

Est-ce que c'est comme, par exemple, dans les commissions des usagers où le président et le vice-président doit obligatoirement être de l'autre partie c'est-à-dire l'un des membres non élus.

Mr Adam SOUISSI

Pas du tout. Ce n'est pas pareil. La règle c'est que le vice-président doit être du conseil municipal.

Mme Odile BLANC

Le vice-président et le président. Donc il n'y a pas d'élection.

Mr Adam SOUISSI

Et si, parce qu'il pourrait y avoir, par exemple, Mme Bichet, Mr Maestracchi qui pourraient être candidat.

Mme Alice MELLAC

Après c'est du formalisme. Enfin, des fois, il faut respecter le formalisme, parce que c'est dans certaines situations il y a plusieurs candidats. Le fait que chacun en ait discuté avant et qu'on soit suffisamment en dialogue, la présentation de chaque candidat, il y a un candidat par poste.

Mr Bernard BOUDIERES

Après, si je peux permettre, c'est purement mécanique, il n'y a rien de politique, c'est-à-dire que c'est pour le bon fonctionnement du CCAS, de façon à ce que, quelle que soit la présence des uns et des autres, notamment celle de Mme la maire, on pourra malgré tout fonctionner si elle est absente. C'est tout, c'est mécanique.

Mme Alice MELLAC

Donc, on reprend le vote. Pour le vote de vice-président, Bernard Boudière s'est présenté. Qui est contre ? qui s'abstient ? **Voté à l'unanimité.**

Mme Alice MELLAC

Nous avons un poste de vice-président délégué, qui est aussi dans le formalisme. La candidate pour ce poste c'est Mme Anne Bichet, qui est aussi élue. Donc je vous propose de procéder au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Donc, c'est **voté à l'unanimité** Mme Annie Bichet élue vice-président déléguée.

Mme Alice MELLAC

Et alors, ensuite, on continue sur tous les membres.

Mr Adam SOUISSI

Les administrateurs élus ont été nommés en conseil municipal. Les administrateurs représentant les associations déléguées en arrêtés, ils sont présents ici aujourd'hui, donc c'est bon. Les administrateurs du conseil d'administration sont installés, il n'y a pas de difficultés

Mr Bernard BOUDIERES

Pour votre info, si je peux me permettre, il manque une élue, qui a donné pouvoir, Marie-Caroline Chauvet.

Mme Alice MELLAC

D'accord. Par contre, il y a un autre élu qui est absent, qui est Florian Debrun.

Mme Valérie REGIS

Il manque aussi un membre nommé Madame Nadine Hyon qui n'a pas donné le pouvoir.

Mr Adam SOUISSI

Délégation de pouvoir maintenant. Le conseil d'administration accepte le principe que vous déléguez vos pouvoirs de présidente du CCAS au vice-président et à la vice-présidente déléguée. En votre absence.

Mme Alice MELLAC

Le principe du vote, c'est est-ce que vous êtes d'accord pour que je délègue le pouvoir de présidente au vice-président et à la vice-présidente déléguée en mon absence. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? à l'unanimité. Dans la suite du formalisme, je dois vous lire la charte du membre du conseil d'administration du Centre de communication sociale. C'est une lecture orale qui nous est faite, mais il est prévu de nous la faire signer, qui explique les rôles, les missions et la responsabilité de chacun. Donc, je vais vous la lire. C'est un peu fastidieux, mais ça fait partie du formalisme. Donc, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Auzeville Tolosane, l'établissement public administratif, s'inscrit dans un cadre juridique précis, défini par les articles L123 -4 à L123 -9, L311 -3 ou L133 -5, R123 -6, du Code 2, l'Action Sociale et les Familles, ainsi que par son règlement intérieur et la présente charte. Un principe déterminant au cadre de son action, le secret professionnel. L'article L133 -5 du même Code stipule que toute personne appelée à intervenir dans l'instruction, l'attribution ou la révision des admissions à l'aide sociale, notamment les membres du conseil d'administration des CCAS, est tenu au secret

professionnel. Cette obligation, renforcée par l'article 226 -13 du Code pénal, expose à des sanctions lourdes jusqu'à un an d'emprisonnement et 15 000 euros d'amende pour toute divulgation d'informations confidentielles. Nous vous remercions que vous êtes engagés au CCAS. Objet de la charte, cette charte formalise les valeurs fondatrices de l'action du CCAS auprès des Auzevillois et Auzevilloises. Elle précise également les règles déontologiques, encadrant engagement bénévole au sein de l'institution, avec une intention particulière portée au respect de la vie privée et à la confidentialité des données. Son adoption garantit la cohérence et la transparence des dispositifs mis en œuvre. Chaque acteur intervenant dans les missions du CCAS se doit de distinguer parmi les informations auxquelles il accède, celles qui relèvent du domaine public, de celles relevant strictement de la confidentialité. Rôles et missions et responsabilités. Le CCAS d'Auzeville Tolosane exerce une mission d'intérêt général en matière de prévention et de développement social en lien avec les institutions publiques et privées. Conformément à l'article L -123 -5 du Code de l'action sociale et des familles, ses attributions incluent l'animation d'actions sociales sur le territoire communal, l'instruction des demandes d'aides sociales dans le respect des procédures réglementaires, la transmission des dossiers aux autorités compétentes sans préjuger de leur recevabilité. Attention, toute soit toute atteinte à la vie privée d'un usager, engage la responsabilité civile du CCAS et expose le membre fautif à des sanctions disciplinaires, exclusion du conseil d'administration, pouvoir pénal, amendes et peines de prévention. Engagement du membre du conseil d'administration. En qualité de membre du conseil d'administration, je m'engage à exercer mes fonctions avec impartialité, rigueur et probité en veillant à préserver l'image et l'éthique de l'institution. Agir exclusivement dans l'intérêt général en écartant tout conflit d'intérêts, direct ou indirect, ainsi que toute recherche d'avantages personnels. M'abstenir de toutes décisions susceptibles de me procurer un bénéfice post-mandat, qu'ils soient professionnels ou matériels. Respecter scrupuleusement les règles budgétaires et financières, gage ou gestion responsable des fonds publics. Respect du règlement intérieur du CSRS ou du règlement intérieur des aides financières. Rendre des comptes aux citoyens dans la limite des délibérations communicables, non nominatives, conformément aux principes de transparence administrative. Garantir la confidentialité des informations couvertes par le secret professionnel et le devoir de réserve. Dans le cadre d'un travail collectif, certaines informations sensibles peuvent être partagées entre membres. Cette collaboration s'effectue sous réserve du respect absolu de la dignité et de la vie privée des usagers, de la conformité aux obligations légales, notamment en matière de secret professionnel. Pour rappel, les échanges internes ne sauraient justifier d'une divulgation externe. Chaque membre s'engage à évaluer l'utilité et la pertinence des informations partagées sans jamais porter atteinte par leur caractère confidentiel. Droits fondamentaux des usagers, les bénéficiaires des services du CCAS, jouissent de droits inaliénables, garantis par l'article L311 -3 du cadre de l'action sociale et des familles. Le respect de leur dignité, intégrité, puis privé et sécurité. Une prise en charge individualisée, adaptée à leurs besoins et à leur âge, favorisant leur autonomie et leur insertion avec leur consentement éclairé, celui de leurs représentants légaux. La confidentialité des données concernant, l'accès à leurs dossiers, sous réserve des restrictions prévues par la loi. Devoir de neutralité et de réserve. En ma qualité de membre de conseil d'administration, je m'engage à proscrire toute discrimination, qu'elle soit fondée sur le titre religieux, philosophique ou politique, à respecter la neutralité du service public, principe cardinal de l'action administrative, notamment pour les membres bénévoles. Vous serez invité à adhérer à la charte qui va vous être distribuée, laquelle il faudra signer.

Madame Odile BLANC
On n'a pas le règlement intérieur.

Mme Alice MELLAC
D'accord. Tant qu'il n'y a pas le règlement intérieur, vous ne signez pas.

Mme Valérie REGIS
Le règlement intérieur faisait partie de l'ordre du jour. Il s'avère qu'il a besoin d'être retouché avant de vous être communiqué pour validation ou le retravailler ensemble. On propose que ce point soit mis à l'ordre du jour d'un prochain conseil d'administration parce que ce toilettage n'a pas été tout à fait terminé. Il y avait des articles à revoir juridiques.

Mme Alice MELLAC
Je crois qu'il y a six mois pour faire le règlement intérieur.

Mr Adam SOUSSI
Ça veut dire que le règlement intérieur de l'ancienne mandature fonctionne toujours. On ne va pas bloquer le fonctionnement du CCAS on pourra se baser sur l'ancien règlement intérieur. Je

ne pense pas que techniquement, on pourra vous l'envoyer pour le conseil d 'administration du 22 avril. On vous propose de vous l'envoyer pour le prochain conseil d 'administration après celui du budget. La date n'est pas arrêtée, mais ce sera plutôt au mois de mai ou de juin. Que l'on ait le temps peut-être aussi de bien vérifier, faire un jeu d'aller-retour avec vous si nécessaire.

Mr Marc MAESTRACCI

Juste une question quel impact de la charte et le règlement ?

Madame Odile BLANC

Ils disent que ça fait référence au règlement et on ne l'a pas.

Mr Adam SOUISSI

Ce qui est dommage et de faire signer une charte sur un règlement intérieur qui va être revue dans quelques semaines. Après, ceux qui ne souhaitent pas signer cette charte, il n'y a pas de souci, ne signez pas. Ce qu'on peut faire quand même, c'est que vous vous engagez à respecter notamment les notions de secret professionnel, et le respect de neutralité qui est fondamental. Après, si vous signez la charte qu'au mois de juin, je pense qu'il n'y a pas de difficulté sur le fonctionnement. À partir de la réception du règlement intérieur, bien évidemment.

Mr Bernard BOUDIERES

Faut savoir que les ajustements que Mme Regis fait, sont purement techniques. Il y avait des références d'articles dans le précédent règlement sur lequel on a fonctionné lors de la précédente mandature qui méritaient d'être revus de par l'évolution des lois. Cela ne porte que là-dessus il n'y a pas de modifications de texte fondamentales.

Mme Valérie REGIS

Certaines redites dans le règlement. De pouvoir aussi alléger pour que le règlement soit un peu plus compréhensible et lisible.

Madame Odile BLANC

Je me permets de renouveler ma demande que les dossiers soient présentés en intégralité et pas avec des restrictions. Le but du CCAS, sous couvert de confidentialité est de, si on est des membres de la société civile, c'est pour apporter des éléments supplémentaires quand on connaît quelqu'un.

Je suis à la CAPEX. Donc, ça dépend de la préfecture et j'ai le nom, j'ai tout, de toutes les personnes du département dont il y a un dossier à la CAPEX. La CAPEX, c'est la commission de prévention des expulsions. Et que, justement, à chaque fois, je vous envoie, si vous connaissez quelqu'un, merci de nous le dire, de nous apporter des éléments pour pouvoir, effectivement, mieux aider la personne et mieux prévenir les expulsions. Pour la CAPEX, ça dépend de la préfecture. Donc, je pense que le CCAS, c'est pareil, c'est comme la préfecture, quoi. Dans la mesure où ça reste, effectivement, où on signe une charte de confidentialité, ça reste là.

Mr Bernard BOUDIERES

Dans la mesure où le fait de donner le nom de la personne concernée par ce questionnaire n'apporte rien dans la solution recherchée de trouver, je ne vois pas trop l'intérêt de donner son nom.

Madame Odile BLANC

Parce que ça peut être une personne connue des uns des autres et on peut, c'est arrivé l'année dernière, vous le savez, je connaissais une personne que j'avais envoyée et j'ai donné des éléments permettant de, voilà, parce que j'ai repéré le dossier. On sait de qui il s'agit, les uns les autres, on est là pour. Sans quoi, ce n'est pas la peine d'amener quelqu'un de la société civile. Le but, c'est ça. Alors, dans les CCAS comme à Toulouse, effectivement, les membres qui sont nommés, ils ne peuvent pas connaître.

Mme Valérie REGIS

Pour autant, le membre de l'UDAF, lui, a le même accès à la CAPEX.

Il n'a pas le nom non plus de l'administré. C'est l'argument qui a été apporté dans votre discours. C'est pour ça.

Madame Odile BLANC

Mais au CCAS de Toulouse, effectivement je ne sais pas s'ils le donnent, ou pas. Enfin, on est là, nous, pour pouvoir apporter un plus pour des personnes qu'on connaît, que souvent, c'est nous qui leur disons aller demander et qu'on puisse mieux aider.

Mme Anne-Marie AYMARD

J'ai été assistante sociale, j'ai été tenue au soutien professionnel, et même entre nous, quand on présentait des cas, on ne donnait jamais le nom. Le nom n'a pas à être donné dans une réunion. Je ne vois pas l'intérêt. Si tu m'apprenais que tu la reconnais, peut-être, pourquoi pas, mais moi, je ne suis pas d'accord. Après, ce n'est pas moi qui décide.

Madame Odile BLANC

Entre collègues, ce n'est pas pareil.

Madame Anne Marie AYMARD

On est encore plus tenu au secret professionnel.

Madame Odile BLANC

Oui, tout à fait. Mais quand tu discutes avec ta collègue, ce n'est pas pour décider de quelque chose pour la personne. Tandis qu'ici oui. C'est bien de demander et on est là pour aider.

Mr Adam SOUISSI

Si vous permettez, ce point-là que vous mettez sur la table, Madame Blanc, sera traité le jour où on présentera le règlement. Et vous en débattrez, et vous ferez un vote. Je crois que c'est un peu prématuré d'avancer sur ce sujet, parce que ce n'est pas à l'ordre du jour, et tout le monde n'a pas les éléments autour de la table du règlement. Je vous propose de débattre de ce sujet quand on mettra le règlement du fonctionnement officiel.

Donc, pour ceux qui ont souhaité signer la charte, il faudra la remettre à Patricia. Ceux qui veulent attendre, il n'y a pas de difficulté, on a dit qu'on mettrait la charte après la présentation du règlement, qui se fera, je l'espère, à l'horizon du mois de mai-juin. Plutôt juin, qu'on ait vraiment le temps de bien le travailler.

Mme Alice MELLAC

On va passer au rapport d'orientation budgétaire qui est le budget j'allais dire public, mais il nécessite maintenant de faire dans une première séance un rapport d'orientation budgétaire qui a pour objectif et de recontractualiser dans quel cas on fait le budget, de faire un bilan du budget précédent pour faire une projection dans le contexte actuel avec les données actuelles du budget de l'année 26 qui sera votée donc la semaine prochaine puisque c'est une formalité notamment quand on parle d'argent public.

Mr Adam SOUISSI

Le CCAS, le cadre réglementaire, vous vous rappelez déjà que c'est une entité juridique totalement indépendante du conseil municipal, avec un budget propre. On a souvent tendance à considérer le CCS comme essentiellement destiné aux seniors. Ce n'est pas le cas. Le CCAS, le public du CCAS, ça va être des familles, ça va être des jeunes, ça va être des seniors, des personnes en situation de vulnérabilité, des personnes en situation d'handicap. Donc vraiment, le public est assez large, c'est important de se le préciser. L'objectif aussi d'un CCAS, c'est vraiment le bras armé d'une politique sociale. Donc la collectivité, via le CCAS, va utiliser le CCAS pour mettre en œuvre une politique sociale. Ce n'est pas que le CCAS qui met en œuvre la politique sociale, mais c'est le bras armé. Le CCAS aussi va permettre d'avoir une vision un peu de la situation de l'État, de l'État social du territoire. Donc on est à l'échelle du SICOVAL, donc il y a un plan social à l'échelle du territoire du SICOVAL, mais il faut voir quelle est la situation au niveau local. L'intérêt du CCAS, c'est ça. Ensuite, la loi NOTRe, c'est la loi du 7 août 2015 qui impose au CCAS, aux communes de plus de 3500 habitants, de mettre en place un débat d'orientation budgétaire. L'objectif de ce débat d'orientation budgétaire, c'est de présenter les dépenses induites, notamment concernant la gestion des ressources humaines. Précision sur le CCAS d'Auzerville Tolosane, il n'y a pas de salariés au titre du CCAS. C'est des agents de la mairie mis à disposition au niveau du CCAS. Donc, Patricia notamment, n'est pas un agent du CCAS, c'est un agent de la mairie qui est payé par la municipalité, qui est mis à disposition au niveau du CCAS. Ensuite, ce qui est intéressant, c'est de pouvoir déterminer les projets qu'on va pouvoir décliner sur l'année 2026. Et au terme de cette présentation, il faudra prendre une délibération dans laquelle vous avez pris acte de la présentation du débat d'orientation budgétaire. Bien évidemment, le DOB, le débat d'orientation budgétaire, doit se faire avant le vote du budget. Nous, la particularité, c'est qu'on fait le DOB cette semaine, la semaine prochaine on vote le budget. On est aussi contraint par un élément important de préciser, c'est que le vote du budget doit se faire au plus tard le 30 avril. Comme c'est les vacances scolaires, on n'avait pas le choix.

Mme Alice MELLAC

Il fallait quand même qu'il y ait les votes de la commune, les budgets de la commune, bien évidemment. C'est pour cela que c'est un peu rapproché.

Mr Marc MAESTRACCI

C'est quand même valable ? parce que doit débattre des orientations budgétaires dans les deux mois précédents on ne sera pas deux mois avant.

Mr Adam SOUISSI

Non c'est au maximum deux mois avant. Mais si on veut, on peut le faire aujourd'hui et le voter dès demain.

Mr Marc MAESTRACCI

Exactement

Mr Adam SOUISSI

Dans le contexte financier, macroéconomique, là c'est le contexte national et international, je ne vais pas trop rentrer dans le détail, vous connaissez un peu la situation dans laquelle on est. Ce qui est important de signaler clairement, c'est que la crise au Moyen -Orient entraîne d'ores et déjà une augmentation des dépenses énergétiques liées au gaz, à l'électricité et notamment au carburant. Et ce qu'on sait surtout, c'est que ça va traduire dans les six mois une inflation au niveau des produits alimentaires. Ce n'est pas encore le cas, mais on sait que dans les trois à six mois, les produits alimentaires vont augmenter et donc nos publics fragilisés et les plus vulnérables vont venir taper encore plus à la porte du CCAS. Non, ça ne s'est pas encore traduit à la date d'aujourd'hui, mais on sait très bien que quand il y a une crise énergétique, ça va coûter plus cher en termes de transport de tout ça. Et de fait, les produits alimentaires vont augmenter. C'est pratiquement mécanique

Mr Bernard BOUDIERES

Absolument. C'est quand les ajustements EDF au niveau des factures vont se faire.

Mr Adam SOUISSI

Il y a le côté énergétique purement, il y a aussi le côté alimentaire qui va être impacté. Je vous rappelle un objectif du gouvernement, avant même cette fameuse crise du Proche -Orient, c'était d'arriver à mettre le PIB au niveau de 5%. On était à 5,4 % en 2025. Il était déjà très compliqué dans le projet de loi de finances monté en 2026. En janvier 2026, d'arriver à ça, je pense malheureusement que cet objectif, qu'il faut quand même garder en tête, je ne suis pas sûr qu'en fin d'année, on pourra le respecter.

Madame Odile Blanc

Je me baserai sur le même... Ils n'y arriveront pas avec cette crise.

Mr Adam SOUISSI

On est d'accord là-dessus, mais je ne peux pas me permettre de dire le résultat. On est tous d'accord sur quoi on tend.

Madame Odile BLANC

Je pense qu'en fait, c'est vrai que les gens vont trinquer.

Mr Adam SOUISSI

Ah mais c'est sûr, et je pense que d'ores et déjà, ça commence déjà à être le cas pour tout ce qui est carburant, clairement. Vous dire aussi que ce débat d'orientation budgétaire a été basé sur le projet de loi de finances 2026, qui a été voté qu'en janvier, vous le savez, avec toutes les incertitudes que nous connaissions. Si vous en êtes d'accord, je pense que vous l'avez lu le DOB, je vais vous épargner la partie sur la situation macroéconomique, tout ce qui concerne un peu la crise des finances publiques qu'on a connu l'été dernier, que vous connaissez, la situation économique de notre pays avec une croissance très faible. Je ne sais pas, est-ce que vous voulez que je rentre dans ce détail -là ou ce n'est pas nécessaire ?

Mr Marc MAESTRACCI

J'ai juste une remarque parce que je comprends c'est basé sur le PLF 2026 donc qui date d'octobre et donc les chiffres sont faux mais je le comprends, si c'est basé sur le PLF 2026

Mr Adam SOUISSI

Je l 'ai dit dans la slide juste avant. La base du PLF 2026, c 'est bien noté ici. Donc c'est basé sur le projet de loi de finances.

Mr Marc MAESTRACCI

Qui est faux par rapport à aujourd'hui. Car l 'inflation ce n'est pas la même.

Mr Adam SOUISSI

L'inflation est plus importante ?

Mr Marc MAESTRACCI

Oui alors l 'inflation elle n'était pas de 1,1 en 2025 elle était de 0,9 mais elle était prévue à 1,1 en octobre 2025 quand le PLF a été a été mis en place donc les chiffres sont justes.

Mr Adam SOUISSI

Ça a été précisé au préalable, c 'est basé sur le PLF 2026.

Mr Marc MAESTRACCI

Mais c'est faux

Mr Adam SOUISSI

Mais ce qui est intéressant à votre remarque, c 'est de prendre en compte que d'ores et déjà l'inflation est déjà plus importante que ce qui a été annoncé. Donc ça veut dire que l'augmentation du coût de la vie pour les usagers, c 'est plus important d 'ores et déjà.

Mr Marc MAESTRACCI

Je l 'ai noté à fin mars je crois que l 'inflation elle est déjà de 1,1.

Madame Odile BLANC

Ils viennent de prendre un décret, jusqu'à maintenant, à partir de 70 ans, les personnes qui avaient une auxiliaire de vie, qui avaient besoin d 'aide, étaient exonérées des charges patronales. Ça a été reporté à 80 ans. Cela a été voté il n 'y a même pas 15 jours.

Mr Adam SOUISSI

Je n 'ai pas entendu parler, vous voyez ça, c 'est un élément supplémentaire.

Madame Blanc

Voilà, donc toutes les personnes entre 70 et 80 ans vont être encore plus en difficulté. Leur retraite n'augmentant pas, bien sûr. Donc, ça va être un souci, je peux vous dire.

Mr Adam SOUISSI

Pareil sur les éléments de la dette et le déficit public, c'est basé sur les chiffres d 'octobre.

Mr Marc MAESTRACCI

C'est faux

Mr Adam SOUISSI

En effet, c 'est les chiffres d 'octobre sur lesquels on a construit le DOB.

Mr Marc MAESTRACCI

Alors là ils étaient un peu moins.

Mr Adam SOUISSI

Dans tous les cas, la situation économique de la France n 'est pas heureuse pour le moment. Donc malheureusement, on va nous imposer de nous serrer la ceinture, clairement. Et donc ça va se traduire directement sur les collectivités territoriales. L 'État va serrer la ceinture sur les collectivités territoriales qui vont supporter cette obligation de réduire la dette, clairement.

Mr Marc MAESTRACCI

Non mais le vrai problème ça reste l 'inflation c'est vrai que l 'inflation dans les prochains mois ils ont déjà commencé à renégocier les prix alimentaires les grandes surfaces donc ils vont augmenter les prix et c 'est vrai que ça va avoir un impact

Mr Bernard BOUDIERES

Après, indirectement, si on se retrouve avec un flux de personnes qui augmente pour venir demander des aides, et qu'on arrive à la limite de ce qu'on a budgété, il est clair qu'il va falloir faire des choix par la suite. Ça va avoir un impact sur le budget général, c'est évident.

Mr Marc MAESTRACCI

Il peut être revu en cours d'année ? on va voter un budget et on peut le revoir en cours d'année si vraiment il y a par nécessité ?

Mr Adam SOUISSI

Je fais un scénario catastrophe, au mois de juin on s'aperçoit qu'on a utilisé la totalité du budget de l'année 2026 que l'on a voté. Donc ça veut dire que le CCAS ne pourra pas subvenir aux demandes qu'il y aura pour la fin de l'année. Il fera une demande au conseil municipal, dans le cadre du BM, d'augmenter la subvention au CCAS. Après, c'est une décision politique.

Là, on va revenir un peu plus sur les fondements et les missions du CCAS que vous connaissez, j'imagine. C'est important de se les rappeler. La notion de prévention du développement social dans laquelle intervient le CCAS. Il ne faut pas oublier de préciser que le CCAS n'est pas seul en termes d'acteurs au niveau de la prévention de l'action sociale. Il travaille avec des associations, mais également des institutions comme le Conseil départemental de la Haute Garonne. Bien évidemment, le CCAS n'est pas juste pour apporter une aide ponctuelle à un usager. Il a une vision un peu plus globale et concertée. L'objectif, c'est d'apporter une réponse adaptée à la situation de notre territoire. Tout à l'heure, je parlais de l'analyse des besoins sociaux qu'on va être amené à mettre en œuvre. Cette analyse des besoins sociaux va être un bon outil pour pouvoir apporter des éléments à la situation à l'instant de notre territoire. Parce que pour le moment, la photo du territoire que nous avons, c'est juste les sollicitations que nous avons au niveau du CCAS. Mais peut-être que ce n'est pas la réalité du territoire. L'analyse des besoins sociaux va nous permettre de vérifier s'il ne faudrait pas peut-être accentuer les choses ou pas. Mais ça, c'est l'ABS qui peut le déterminer. Ensuite, le CCAS est un lieu d'accueil. Ça veut dire qu'on accueille des usagers. Patricia accueille des usagers toute l'année, clairement, du lundi au vendredi. Ce qui est important, c'est vraiment l'accueil de proximité. Les usagers viennent soit sur rendez-vous, soit directement viennent à l'accueil de la collectivité pour avoir un rendez-vous avec Patricia. Ça, c'est important. Et on a toujours préservé cette logique. Vous précisez que depuis le mois de juillet, Patricia est passée à 4 jours. 30 heures semaine. Ce qu'on fait dans cet accueil-là, on fait un accueil individualisé. Donc, ça veut dire qu'on vient... C'est souvent un accueil individualisé, souvent des personnes majeures. Ça peut être des familles avec des enfants, mais c'est souvent un accueil individualisé. Ce qui est important de préciser dans notre démarche, qui est important, que vous le sachiez, on ne va pas aller chercher l'usager à son domicile. Il faut qu'il y ait une démarche volontaire de l'usager vers le CCAS. À partir du moment où il franchit ce cap-là de venir vers nous, on est là en capacité de l'accompagner ou le réorienter vers d'autres partenaires. Mais de nous-mêmes, on n'a pas la possibilité d'aller chez l'usager. Ça ne veut pas dire qu'on ne va pas chez l'usager. On peut aller chez un usager qui est déjà venu nous solliciter. Mais un usager, je vous donne un exemple, Mr BOUDIERES nous fait part qu'il y a un administré qui, potentiellement, etc., on peut le solliciter qu'il vienne nous rencontrer par téléphone, mais on ne pourra pas aller à son domicile. Il faut qu'il y ait vraiment cette démarche volontaire. Et ça, c'est important de le repréciser, parce que souvent, des fois, on est bloqué face à ce type de sollicitation dans laquelle on a l'impression que le CCAS ne veut pas intervenir. Ce n'est pas une volonté de ne pas pouvoir intervenir. C'est juste qu'il faut une démarche volontaire de l'administré et de l'usager.

Madame Odile BLANC

Il y a certains qui ne sont pas en état.

Monsieur Adam SOUISSI

Alors, si c'est une question d'état physique, la possibilité du déplacement et de mobilité, là, c'est une chose qu'on peut encourager.

Madame Odile BLANC

En état psychique, il y en a plusieurs. J'ai beau leur dire, mais j'ai honte, j'ai ci, j'ai là. Et ils ne viennent pas demander. Ils n'ont rien à manger le week-end. Et c'est la voisine qui est aidée déjà, qui donne à manger.

Mr Bernard BOUDIERES

Plus généralement, ce que l'on entend lorsque les gens viennent, c'est... Enfin, la démarche est difficile. C'est quelque chose de pas normal par rapport à une situation dans laquelle ils sont et qui sont pour la plupart du temps ponctuelle. Mais effectivement, c'est quelque chose de très

difficile. Et d'ailleurs, à ce niveau -là, avec Patricia, on a plus ou moins validé le fait d'avoir un accès extérieur direct pour le CCAS, qu'ils n'aient pas à traverser tout le hall de la mairie, de façon à être au vu et au su de quelqu'un qui, potentiellement, qu'ils pourraient connaître. On en est là, quoi. C'est-à-dire qu'il faut se dire que manque de pot, c'est les gens... Voilà. Il y a une culture qui fait que c'est difficile d'aller dire qu'on est en difficulté. Voilà.

Mr Adam SOUISSI

Il y a un sentiment de honte et de gêne. Exactement. Il faut qu'on arrive à combattre ce sentiment.

Madame Odile BLANC

Mais c'est peut-être quelque chose à rajouter dans le règlement intérieur, que les membres d'ici, qu'ils soient élus ou pas, nous, on a connaissance de quelqu'un qui n'arrive pas à franchir le pas, on peut vous dire, oui, avec l'accord de cette personne, oui, alors ça ne sera forcément Patricia qui pourra venir nous voir.

Mme Patricia ISOARDI

il faut faire très attention à ça parce que moi ça m'est arrivé une fois où c'est la fille de quelqu'un qui m'a dit « Maman, ne va pas bien, appelez-la ». Je l'ai appelée, elle m'a dit « C'est très gentil de votre part, mais je ne veux pas de votre aide ».

Madame Odile BLANC

Il faut respecter.. Mais ce que je veux dire, c'est que s'il y a connaissance de quelqu'un qui n'arrive pas à franchir, il demande l'accord à cette personne, écoutez, est-ce que vous êtes d'accord que je demande à la personne du CCAS qu'elle vienne.

Mme Alice MELLAC

Déjà, premier contact par téléphone, non ?

Madame Odile BLANC

Oui, mais il y en a une, je pense particulièrement, comme elle avait des difficultés, elle n'avait même plus de téléphone. Plus rien à manger le week-end, plus de téléphone, plus rien, qu'est-ce qu'elle fait ?

Madame Annie BICHET

C'est possible qu'il y ait un relais par une assistante sociale ou entre ?

Mme Patricia ISOARDI

C'est la même chose pour une assistante sociale, je vois avec les collègues que je côtoie, c'est exactement la même chose. Elles ne peuvent pas aller ou prendre le téléphone et dire « Bonjour, je viens chez vous, venez... ou est-ce que vous avez besoin de quelque chose ». On ne peut pas.

Mr Adam SOUISSI

J'avais une solution peut-être à proposer, mais là, ce n'est pas aussi l'instance, mais il faudrait en discuter. Ça peut être aussi qu'un des administrateurs a été informé de cela et qu'en confiance avec cette personne-là peut, pour le premier contact, accompagner cette personne physiquement, pour la rassurer. Ça peut être un premier élément. Ça, pourrait être un premier élément. Ça lève le palier du contact téléphonique. La question de la mobilité aussi, clairement, ça vous impacte à vous, parce qu'il faudra l'accompagner. Mais pour le premier contact, ça peut être facilitant. Après, moi, ce que j'insiste aussi, ce qui est important, c'est que c'est juste pour le premier contact. Et ensuite, l'administrateur attend à l'extérieur et ensuite, le travail social s'enclenche. Ça peut être une réflexion à avoir. Mais l'idée générale dont on voulait insister dans le cadre de ce déroulé, c'est de vous dire, on n'ira jamais au-devant. Il faut que l'usager soit dans une démarche volontaire. Et ça, c'est fondamental. Vous précisez aussi que nos publics ce n'est pas que des seniors ça peut être des personnes en situation de handicap, des personnes fragilisées ou en situation d'exclusion, mais aussi des personnes migrantes. On a sur la commune, quand même, un hôtel qui accueille des personnes en situation d'émigrants. Ces interventions, c'est le principal champ d'intervention sociale. On accompagne les gens sur les demandes de logement, sur des questions de la santé, de la mobilité, de l'emploi, de la prévention. Donc, vous voyez que c'est très, très large. Ce n'est pas essentiellement que sur du logement ou de la santé ou des besoins alimentaires. Tout le champ de l'intervention sociale, finalement, dont l'objectif, c'est de lutter contre les formes d'exclusion, plus de formes d'exclusion. Le CCAS, c'est un intervenant sur les actions multiples au service de la solidarité. Et donc, on travaille en partenariat avec des associations, donc des associations à l'échelle locale ou intercommunale. Et aussi, le CCAS accompagne, via une subvention, des associations. Actuellement, il y a trois associations qui sont

accompagnées par le CCAS. Le Secours populaire, le Secours catholique et les Restos du Coeur. Et vous verrez que, dans la prévision du budget 2026, il est prévu potentiellement de laisser une enveloppe pour des associations nouvelles. L'objectif du CCAS, bien évidemment, c'est aussi de mener des actions de prévention et de promotion du lien social. Prévention, c'est tout ce qu'on peut mettre en œuvre autour des ateliers. Les ateliers qu'on mène et des conférences, c'est des choses qui sont très appréciées. Je vous donne un exemple, lundi, mais ce n'est pas que ce lundi, il y a un atelier mémoire. Et on a ce type d'atelier qui est de manière assez récurrente. Mais je vais plutôt vous laisser la parole, Patricia, parce que vous savez mieux que moi.

Mme Patricia ISOARDI

Oui, j'essaie de trouver des ateliers qui portent sur différents sujets où il y a de 5 à 10 séances, c'est étalé sur 2 mois en général. Et c'est vrai qu'à chaque fois, ils rencontrent tous un grand succès. Alors, chaque fois, on revient sur la mémoire, sur l'équilibre, on se dit « Ils l'ont déjà vu, ils l'ont déjà fait ». Mais c'est de nouveau complet. Ce sont des thèmes qui plaisent.

Mme Valérie REGIS

Sur la prévention de santé, les perturbateurs endocriniens.

Mme Patricia ISOARDI

L'expression à travers l'art, qui était tout nouveau et qui a plu.

Mme Valérie REGIS

Les ateliers numériques qui luttent contre la fracture numérique.

Mr Bernard BOUDIERES

Ateliers sur le code de la route.

Mr Adam SOUISSI

On s'aperçoit que ces actions collectives sont très appréciées par les usagers. Donc, on sait qu'il faudra les renforcer, les développer.

Mme Annie BICHET

Vous dites que ça a bien marché, c'est combien de personnes ?

Mme Patricia ISOARDI

C'est une quinzaine de personnes. Mais c'est parce qu'on ne peut pas aller au -delà.

Mme Annie BICHET

Cela veut dire que vous refusez du monde.

Mme Patricia ISOARDI

Oui,

Mme Alice MELLAC

Ça veut dire que si vous pouviez aller au -delà, il y aurait plus de personnes.

Mme Patricia ISOARDI

Je pense que sur certains thèmes, on pouvait aller jusqu'à 25 sans problème.

Mme Valérie REGIS

Après, les ateliers sont calibrés sur un nombre de participants pour que la dynamique et la pédagogie puissent être agréables. Surtout s'il y a du déplacement, ça devient compliqué.

Mr Adam SOUISSI

Donc, ces actions collectives à développer et à renforcer, si on le peut, sur les mois à venir. Ensuite, on travaille sur l'accès au droit. Tout ce qu'il y a comme accès au droit classique, on accompagne les usagers sur leur accès au droit. On sait qu'en France, il y a un certain pourcentage de droits dont les bénéficiaires pourraient obtenir, dont les demandes ne sont pas faites. Je n'ai plus le chiffre en tête. Je vous avais dit, je crois qu'il y a 20 % de personnes qui pourraient bénéficier d'aides dont ils ont la méconnaissance. Et donc, ils ne sollicitent pas ces aides -là.

Donc, là aussi, c'est important de faire ces accompagnements-là. Je rappelle qu'il y avait une mise en place d'un accompagnement à la mutuelle santé avec Actiom. Avec un accueil en mairie pour proposer une mutuelle en fonction des besoins des usagers et l'intérêt de cette proposition ce n'était pas une mutuelle spécifique c'était la mutuelle la plus adaptée en fonction des besoins

de l'utilisateur. La mise à disposition d'un poste informatique en libre accès. On va essayer de s'organiser pour le mettre en place à l'accueil de la mairie. Pas que pour les utilisateurs du CCAS mais pour tous nos administrés. On sait que beaucoup de choses passent par l'outil informatique

Madame Odile BLANC

Pour les personnes exclues ? car les personnes qui viennent, c'est celles qui ne savent pas utiliser l'ordinateur.

Mr Adam SOUISSI

Déjà, la première des choses, c'est qu'on avait mis un ordinateur qui était trop vieux. Il ne devait pas passer à Windows 11, il y avait tous ces aspects pratico-pratiques. Très honnêtement, c'est plutôt avoir l'accès informatique à Internet. Deuxièmement, l'accompagnement.

Madame Odile BLANC

Ça peut être par des bénévoles l'accompagnement.

Mr Adam SOUISSI

On pourrait essayer de faire ça, mais pourquoi pas mener des ateliers ? Des ateliers numériques, pourquoi pas ? Mais moi, j'imaginais plutôt la personne qui a besoin de faire une télédéclaration, elle vient à l'accueil de la mairie. Pour que potentiellement, les collègues de l'accueil puissent aider un peu rapidement, mais ça ne peut pas être un accompagnement sur la totalité de la mission.

Mme Valérie REGIS

Ça pose la question de la confidentialité. On va récupérer les mots de passe.

Madame Odile BLANC

A l'UDAF, les gens viennent et c'est un bénévole qui aide à faire des déclarations. Un écrivain public, avant, il y avait les personnes qui rédigeaient les livres.

Mr Adam SOUISSI

C'est une réflexion qu'il faut avoir avec toutes les obligations de l'aspect réglementaire, tout ce qui est RGPD, etc. Mais c'est un accompagnement qu'il faut avoir. Et si on peut avoir des bénévoles qui sont prêts à faire cet accompagnement, si on respecte le cadre réglementaire, pourquoi pas ?

Mr Christophe LEFEVRE

Je pense à des gens occupés qui sont parfaits pour ça et qui se réinsèrent justement par l'utilité. Quand on ne peut plus c'est compliqué de trouver du travail et donc ils sont totalement cortiqués sur tout ça, très en recherche de ça et on peut les motiver. Et nous c'est ce qu'on fait c'est à dire qu'en fait on s'occupe on prend les gens qui arrivent et nous on mange sur la précarité c'est à dire que la précarité on en profite. On s'adresse à la personne en lui disant qu'est-ce que tu sais faire quel est ton potentiel ? Par exemple un acheteur international au RSA il va passer à la retraite bientôt donc ça va aller mieux il faisait de l'alphabétisation à Ramonville je peux le solliciter. Vous voyez on essaye de trouver cet équilibre. On a quelqu'un qui fait le jardin partagé qui fait très bien ça dans la permaculture et ça veut dire quoi ? ça veut dire qu'en fait on va valoriser la personne qu'il n'arrive pas en disant je touche mon RSA comme on voulait parce que l'assistante sociale entre guillemets elle voit le 1, le 2, le 3, le 4 qui touche tout ce RSA et puis finalement c'est des cas où chacun a le même profil.

Mr Adam SOUISSI

Moi, je vous dis, Banco, tout de suite, Banco, sur l'idée de réfléchir à un projet, qui peut se mettre en œuvre. Alors, après, il faudra voir comment ils s'organisent, etc.

Mr Christophe LEFEVRE

Nous après on reçoit des candidatures avec des potentiels et en fonction de ça on monte ces équilibres-là justement pour dire ..tiens là on est en rural donc s'il y a quelqu'un qui peut aider là -bas qui a une impétence pour le jardin ... ça peut peut-être aider .. et l'idée c'est ça. Ce n'est pas juste de trouver un toit pour quelqu'un c'est plutôt de lui trouver un projet social.

Mr Adam SOUISSI

Voilà des perspectives pour des projets d'actions collectives, c'est parfait. Je pense que vous avez donné les matières à défendre des actions.

Mme Annie BICHET

Et puis par rapport aussi au numérique, il y avait l'idée d'essayer de voir aussi avec la médiathèque s'il n'y avait pas la possibilité d'y organiser aussi des sensibilisations aux outils numériques dans le cadre de la médiathèque.

Mme Valerie REGIS

La médiathèque alors, ça se fait déjà à peu près 5 ou 6 ateliers numériques par an. Ils sont animés par des animatrices numériques de la médiathèque départementale et qui relèvent aussi des besoins des usagers.

Mr Adam SOUISSI

La seule difficulté de ça, c'est que pendant un certain temps les médiateurs numériques qui avaient des financements de l'Etat pour avoir des médiateurs numériques, les mettre à disposition des collectivités, notamment des médiathèques, disons qu'on a coupé le robinet. Ça veut dire qu'il y a très, très peu de médiateurs maintenant je n'ai pas dit qu'il ne faut pas le faire. Je dis juste que ça va être plus compliqué de l'aborder.

Mr Christophe LEFEVRE

Ma femme le fait à Castanet au Grenier tous les mercredi après-midi et elle m'a dit juste en partant « parle de la médiation numérique parce que ça peut être quelque chose d'intéressant ». Sur Castanet il y a des choses un petit peu différentes. Elle l'a fait à l'Union l'année d'avant dans un cadre qui lui plaisait davantage parce qu'en fait elle était dans les locaux du CCAS avec les assistantes sociales du CCAS à côté. Elle est toujours bénévole, elle reçoit les gens pour justement cette médiation numérique mais par contre quand ce sont des procédures sociales hop elles vont à côté. Elle n'est pas toute seule à se débrouiller en disant est-ce que ça je fais bien ou pas. Parce qu'il faut bien voir une chose la sensibilité numérique il y a des gens qui viennent à des ateliers parce qu'ils ont la possibilité d'en avoir chez eux donc c'est un principe. Le problème il y en a d'autres si je leur mettais un poste à l'entrée tout seul dans un coin c'est comme une poule avec un couteau ils ne savent pas.

Madame Odile BLANC

Je pense que le lieu de la mairie est mieux que la médiathèque. Il y aura le côté confidentialité. Parce qu'ils vont demander de remplir des dossiers. Et que, justement, il y a Patricia qui pourra peut-être avoir une oreille. Mais le faire dans un lieu public, comme la médiathèque.

Mme Annie BICHET

Je pense que cela peut être complémentaire.

Mr Adam SOUISSI

Totalement. Je pense que ce ne sont pas les mêmes objectifs. Il y a la médiation numérique en collectif, la médiathèque, je l'envisage plutôt comme ça. Et ensuite, il y a l'accompagnement numérique individuel. C'est totalement différent.

On travaille aussi sur la lutte contre les vulnérabilités. Et un dernier point sur la communication, la sensibilisation. Ça fait peut-être écho au fait qu'on a des usagers qui n'osent pas venir nous voir, soit parce qu'ils n'osent pas et c'est un point que l'on a abordé, mais il y a aussi des usagers qui ne savent pas exactement quelles sont les missions du CCAS. Donc, ce qui est intéressant, c'est peut-être, pour cette année, se questionner un peu sur la lisibilité des actions du CCAS et du rôle du CCAS. Peut-être remettre en place la fameuse plaquette qu'on avait déjà diffusée il y a deux ans, je crois, je ne sais plus. Peut-être faire une campagne de communication pour expliciter quel est le rôle du CCAS, à préciser. Et c'est un point qu'on pourrait travailler. Ensuite, quelques actions qui ont été développées et qu'on continuera de développer avec la validation de tous, c'est la semaine bleue. La première semaine d'octobre. La semaine intergénérationnelle. Donc, c'est plutôt une action qui est prise, qui est à l'échelle nationale.

Et donc, c'est intéressant de pouvoir reproduire un peu ça. Senior à table. C'est une action qui a fonctionné l'an dernier. On a invité à la restauration scolaire des seniors. C'était des bons moments. Alors, il n'y a pas eu énormément, Valérie me dirait, de l'effectif. Pas énormément de personnes. Mais je le souvenir que les personnes qui sont venues ont vraiment énormément apprécié. Moi, j'ai même reçu un mail de remerciement. La personne a passé le moins phénoménal d'après ses dires. Combien de personnes, Valérie, vous en souvenez ?

Mme Valérie REGIS

Oui, je m'en souviens. C'est 10-12 personnes sur l'année, donc c'est peu, mais sur peu de fréquences. Donc là, c'est pareil, c'est quelque chose que l'on va travailler en termes de communication, de pouvoir expliciter.

Mr Adam SOUISSI

Ce qu'il faut retenir, ce n'est pas la quantité, c'est la qualité des échanges qu'il y a eu sur ces temps -là.

Mme Valérie REGIS

La récurrence... Donc l'idée, c'est de pouvoir permettre aux seniors de plus de 65 ans de venir déjeuner avec les enfants sur le restaurant scolaire, sur inscription, avec une tarification qui a été délivrée au conseil d'administration du CCAS, une tarification modulée. Et donc, créer ce lien, mais aussi permettre à des personnes seniors qui peuvent être en précarité alimentaire de pouvoir bénéficier d'un repas équilibré au moins deux fois par semaine.

Mme Alice MELLAC

En plus c'est de la bonne cuisine. C'est du frais, c'est du fait sur place.

Mr Adam SOUISSI

Nous allons continuer à mettre en place des actions qu'on menait déjà. Ou peut-être en développer de nouvelles. Une première action qu'on va développer, c'est le projet Angela, formalisé, qui existe à l'échelle du Sicoval.

Mme Valérie REGIS

C'est un projet qui permet de repérer des sites sur la commune, qu'ils soient commerces ou des structures communales telles que la mairie, la médiathèque, autres... Dans le cas où une femme qui se sent en difficulté ou qui se sent en danger ou autre puisse rentrer et la personne qui l'accueille, donc le commerçant, par exemple, a un petit protocole, donc on apporte la rassure, etc., il peut proposer un téléphone pour qu'elle appelle en tous les cas d'avoir une espèce de zone de refuge.

C'est une action qui est menée à l'échelle du Sicoval et qui a été déployée sur certaines communes du Sicoval avec un retour, en tous les cas, une adhésion de commerce, entre autres, qui est intéressant.

Mme Alice MELLAC

Sur Castanet, ça fait quelques années qu'il est mis en place. Et à Ramonville il n'y a pas très longtemps.

Mr Marc MAESTRACCI

Sur Auzeville on a déjà des commerces des entités ?

Mr Adam SOUISSI

On va le formaliser. C'est le projet de cette année.

Mr Bernard BOUDIERES

Précisément, c'est la lutte contre les violences sexistes et intrafamiliales.

Mr Adam SOUISSI

Oui, c'est vrai. On va continuer nos accompagnements concernant les publics en situation de handicap, les seniors, mais finalement tous les usagers qui viennent nous solliciter au niveau du CCAS. On intervient aussi, dans le cadre du Sicoval, au réseau des CCAS du Sicoval. C'est un temps d'échange une fois par mois, dans lequel c'est un partage d'information plutôt bénéfique. C'est fondamental dans cette situation. Et ça crée du lien entre les CCAS et ces points d'appui des fois intéressants à développer. On a un partenariat avec l'EVS, l'espace de vie sociale de la Fédération des foyers ruraux. On compte renforcer ce partenariat. Également un partenariat avec le Foyer rural. Bien évidemment, on souhaite le développer.

Madame Odile BLANC

Je vais vous proposer, si la mairie accepte de faire partie du projet, une heure, l'heure solidaire. J'ai rencontré le fondateur de la fête des voisins. Il a monté une heure solidaire. C'est-à-dire que là, c'est vraiment une mixité complète. Une fois par mois, une personne donne une heure. Et une fois par mois, une personne reçoit une heure d'aide. Ça peut être un jeune qui va faire les courses, aider une personne âgée à faire des courses. Tailler la haie au jardin. Et puis, moi, je te fais la soupe pendant ce temps -là. Ça peut être de tout, mais si c'est créé par une mairie, ça permet quand même d'avoir un peu plus confiance parce que des personnes un peu âgées pourraient douter du petit jeune qui arrive.

Mr Adam SOUISSI

Je vous propose que vous en débattiez, il faut en débattre entre administrateurs. Vous donnez ensuite mandat aux techniciens de l'ordre opérationnel.

Madame Odile BLANC

C'est gratuit. 100 % gratuit.

Monsieur Adam SOUISSI

C'est gratuit et c'est très bien que ça le soit. Je vous dis juste qu'ensuite on a des techniciens qui sont obligés d'être présents physiquement pour pouvoir le mettre en œuvre. En termes d'organisation, d'accompagnement, de communication notamment. Mais ça ne veut pas dire qu'il ne faut pas le faire. Je dis juste que vous en discutez entre vous, vous le validez et on voit comment on peut le décliner pour le rendre opérationnel à l'échéance que vous allez déterminer. Ça peut être quelque chose qui peut être travaillé pour être opérationnel en septembre par exemple. Je vous donne cette échéance -là, mais à déterminer. C'est vous qui le direz.

On passe au le budget de 2026. La commune a fait une subvention au CCAS suite au vote du budget communal, une subvention de 64 463,80. Par rapport à 2025, la subvention de la commune était de 80 000 euros. Donc présenté comme ça, on va se dire qu'il y a une baisse à la subvention de la commune. Non, en réalité, deux années consécutives, le CCAS était excédentaire. Donc ça ne sert à rien d'abonder chaque année le même montant si les fonds ne sont pas utilisés. Donc ça veut dire que vous verrez qu'à la fin de la présentation, il y a une projection du budget 2026 et vous verrez que pour autant, l'enveloppe destinée aux usagers est augmentée.

Mr Marc MAESTRACCI

Pas de beaucoup par rapport au réalisé 2025.

Mr Adam SOUISSI

Mais vous n'avez pas toutes les précisions. Je vais vous apporter des précisions qui vont vous faire remarquer que c'est beaucoup plus que ce qui était fait en 2025. C'est conséquent.

Mr Christophe LEFEVRE

Comment c'est possible d'être excédentaire quand on voit tous les besoins qu'il y a au niveau du social alors peut-être que moi j'ai une hypothèse c'est que justement la détection n'est pas assez importante et que justement si on attend que les gens qui viennent vers nous et qu'il n'y a personne qui vient évidemment les budgets restent.

Mr Adam SOUISSI

Ça peut être ça. Ça peut être aussi que l'enveloppe qui était allouée était supérieure aux attentes et peut-être qu'elle avait été gonflée deux années de suite compte tenu de l'accueil de nouvelles populations sur la commune. On avait pensé que cela allait se traduire par une augmentation des demandes. Finalement, ça n'a pas été le cas. Je crois qu'il y a plusieurs réponses à cette situation-là. La réalité, c'est qu'au lieu d'amender deux années de suite le même budget du CCAS, le mieux, c'est de faire un budget sincère parce que je pense que c'est important et c'est fondamental dans les collectivités territoriales de faire des budgets sincères au vu des besoins. Comme on l'a dit tout à l'heure, c'est-à-dire que si potentiellement on s'aperçoit que le budget du CCAS compte tenu des sollicitations des usagers explose, je le dirais comme ça, volontairement, le conseil municipal pourra décider d'augmenter la subvention du CCAS en cours d'année si c'est une volonté. Vous voyez ? Là-dessus, il n'y a pas de difficulté. Mais ce n'est pas juste une question de visibilité. Ce n'est pas que le seul angle, je pense. Mais ça peut être aussi ça,

Madame Odile BLANC

Il y a aussi la limitation qui avait été mise dans le règlement intérieur d'aider qu'une seule fois par an et pas plus de 600 euros.

Mme Valérie REGIS

Après, il y avait le règlement des aides financières.

Mme Patricia ISOARDI

Il faut que le reste à vivre soit à une certaine somme. Après pour les chèques alimentaire, pareil, il y a des plafonds. Mais ces 600 euros, je ne les ai pas vus. On travaille sur le règlement en ce moment, mais j'avoue que je ne les ai pas vus ces 600 euros.

Mr Adam SOUISSI

Non, mais surtout, là où Mme Blanc a raison, c'est que jusqu'à présent dans le règlement intérieur on aide une fois une famille dans l'année. Ça, c'est une réalité. Ça veut dire qu'on peut avoir une famille qui peut avoir besoin deux fois. Une fois en janvier, une fois en novembre. Et bien, malheureusement, la famille qui revient en novembre, au vu du règlement à la date d'aujourd'hui, on dit qu'elle est obligée d'attendre l'année d'après. Ça, c'est des questions qu'il faudra vous poser.

Mr Christophe LEFEVRE

Même s'il y a des fonds qui restent à la fin

Mr Adam SOUISSI

Et oui, mais c'est un règlement. On sait qu'on est obligé de le respecter. Sinon, on ne fait plus de règlement.

Mme Annie BICHET

Je pense qu'il y a l'ABS aussi qui va normalement essayer de changer la donne puisque les retours qu'on avait eus, c'est qu'il n'y avait justement pas suffisamment de retours par rapport à toute la population d'Auzeville et que là, le nouvel ABS qu'on veut faire, on va essayer de mieux le faire, d'avoir beaucoup plus de retours pour pouvoir mieux adapter en retour une politique sociale plus précise.

Madame Odile BLANC

L'ABS se fait normalement, parce que j'ai fait des formations pour ça, ça se fait à partir des données de l'INSEE et ce n'est pas les réponses des gens parce que forcément, c'est biaisé les réponses des gens.

Mr Adam SOUISSI

Non, non. Mme Blanc, si vous permettez, quand on a fait l'ABS en 2022, il y avait les données froides, les données de l'INSEE, vous avez raison. On avait fait des données froides aux données de l'INSEE, vous avez raison. Mais on n'a pas fait que ça. On avait fait aussi des groupes de travail avec les acteurs institutionnels dans lesquels, eux, nous ont apporté des retours. On a fait des groupes aussi d'échanges avec des usagers qui représentaient la population. Donc, c'était des remontées d'informations issues de la population, de données froides, un questionnaire qui avait été mis en place. Et c'était le croisement de toutes ces données qui a permis de déterminer quels étaient les besoins sociaux sur la commune. Donc, ce n'est pas que l'INSEE. Parce que l'INSEE, on sait très bien que les chiffres de l'INSEE, ils ont déjà 3 ans de retard. Donc, ce n'est pas que les chiffres de l'INSEE. La répartition des crédits par politique en 2026 proposition de budget. Donc, le budget de 2026 qui vous sera proposé la semaine prochaine en vote budget sera d'une enveloppe globale en budget de fonctionnement de 93 915.32 euros. Il y a une baisse de la masse salariale de 15%.

Madame Odile BLANC

Vous aviez dit que justement, c'était le personnel qui est mis à disposition par la mairie.

Mr Adam SOUISSI

Vous allez voir que dans le budget quand même du CCAS, la mairie facture au CCAS. Je vais rentrer dans le détail à la fin du tableau. Vous verrez. Il y a une ligne 012 dans laquelle il y a une partie personnelle. La seule remarque que j'ai faite au début, j'ai dit que le CCAS n'était pas l'employeur direct des employés. Ils sont mis à disposition. Mais par contre, la mise à disposition ne vaut pas participation financière.

Mme Alice MELLAC

La mise à disposition n'est pas gratuite.

Mr Adam SOUISSI

La masse salariale, donc il y a une baisse de 15%. Elle se traduit comment ? Vous l'avez constaté, il y avait un responsable du CCAS qui était à part entière sur le CCAS. Depuis juillet 2025, il n'est plus sur la collectivité. On prévoit une nouvelle organisation dans laquelle à Patricia on a augmenté son temps de travail. Et le CCAS serait aussi piloté par Mme Régis qui est déjà dans la collectivité. Donc la part salariale est moins importante. Ce qui fait une baisse sur la partie ressources humaines. Les crédits des aides facultatives, c'est-à-dire les aides facultatives et les aides individuelles qu'on apporte aux usagers, elles sont proposées à la hauteur de 17 000 euros. Pour rappel, dans le budget 2025, elles étaient de 10 500 euros. Donc il y a déjà une augmentation de pas tout à fait 7 000 euros. Les aides pour l'ALSH, ces aides-là, c'est pour les

Commenté [CM1]:

enfants qui fréquentent le centre de loisirs sans hébergement du mercredi, ces aides-là sont toujours à la hauteur de 3 500 euros. Il n'y a ni augmentation ni baisse. Le montant d'aide par chèque alimentaire sera de 1 500 euros. Les chèques alimentaires, c'est des demandes de familles qui viennent nous demander des chèques pour pouvoir acheter des denrées alimentaires. On reporte le même montant parce qu'on considère qu'à la date d'aujourd'hui, cela correspond au besoin. Cela n'empêche, on s'autorisera, si besoin, d'augmenter cette ligne là et baisser les aides facultatives dans la mesure ou budgétairement on a cette possibilité-là.

Mr Bernard BOUDIERES

On était un petit peu en difficulté quant à un moment donné, on émettait des chèques directement dans le magasin Casino à Auzeville. Le magasin Casino pratiquait des prix un petit peu élevés. On trouvait une solution aux personnes qui étaient en difficulté. Mais, ceci dit, ce n'était pas des solutions qui étaient suffisamment intéressantes.

Mme Alice MELLAC

Maintenant Casino c'est terminé.

Mme Valerie REGIS

Ca permet aussi aux bénéficiaires de jouir de ces achats comme ils le veulent, de ne pas les obliger d'aller sur telle enseigne ou telle enseigne et tout de suite ils ont cette légèreté...

Mr Adam SOUISSI

Le montant des subventions accordées aux associations, je vous l'ai un peu dit tout à l'heure, c'est 13 500 euros dans lesquels on va s'accorder 1 500 euros pour les donner à une association non identifiée à ce jour. Je rappelle, il y a trois associations identifiées, Secours Populaire, Secours Catholique et Restaurant du Cœur. Concernant les prêts, nous accordons des prêts aussi à nos usagers. Sur le budget 2025, il était mis une enveloppe de 8 000 euros en termes de prêts. C'est ce qui apparaît en investissement sur le tableau final. On s'est aperçu qu'on a juste accordé des prêts à hauteur de 4 500 euros en 2025. Donc on s'est dit ça ne sert à rien de mettre à 8 000 si on n'arrivera jamais à cette hauteur de prêts. Donc on propose de mettre une enveloppe concernant des prêts à hauteur de 6 000 euros.

Mr Bernard BOUDIERES

Vu et dit comme ça par rapport aux économies au CCAS, aujourd'hui, on n'est pas des sauvages. Non, non, mais ça mérite d'être dit. Je veux dire, c'est qu'à un moment donné, les opportunités de pouvoir valider des subventions, enfin, des aides, ne s'est pas présentées. Voilà. C'est tout. C'est que ça.

Mr Adam SOUISSI

Je ne reviens pas sur l'explication que je vous ai apportée sur la subvention communale de 64 000 euros. Je vous l'expliquais parce que le budget du CCAS était excédentaire deux années de suite. Pour rappel, ceux qui veulent faire un don et des legs au CCAS, c'est possible, on peut avoir des dons donc si vous voulez faire des chèques, n'hésitez pas. Le budget du CCAS, vous voyez que la décomposition n'est pas très clair. Le budget du CCAS, vous avez des frais de fonctionnement cela va représenter pour le BP 2026, 41 000 euros. Sur les aides à la personne et aux associations, 35 500 euros. Et sur le personnel affecté, vous lisez le montant. Là où c'est intéressant par rapport à la remarque de M. Maestracci, tout à l'heure, voir la fameuse augmentation du budget du CCAS, il disait qu'elle est totalement minime. Ce qui est intéressant de savoir, mais vous n'étiez pas administrateur avant donc vous ne pouvez pas le savoir, sur le CA de 2025, sur la ligne aide à la personne et aux associations, il y avait une difficulté, c'est que les aides aux associations en 2025 ont été versées deux fois. Je m'en explique, c'est que la délibération concernant les aides aux associations en 2024 n'avait pas été prise et donc on ne pouvait pas faire verser l'argent aux associations. Donc dans le budget 2025, il y a l'enveloppe de 2024 qui a été versée en janvier et trois mois après, l'enveloppe prévue pour 2025. Donc il y a une enveloppe assez conséquente. Donc vous vous apercevez qu'en 2025, il y avait deux fois le budget des associations qui a été versé en CA et que le budget prévisionnel pour 2026 est de 35 500 euros. Donc ça veut dire qu'il compense pratiquement le doublement de l'enveloppe des associations en 2025. Est-ce que je vous ai perdu ou que j'ai été clair ?

Mme Valérie REGIS

D'où l'augmentation notamment des 7000 euros sur les aides financières.

Mr Adam SOUISSI

Exactement. C'est bon pour tout le monde ? Le même graphique sans la partie personnel parce que c'est important de mesurer que finalement le personnel a une incidence sur le budget du

CCAS. Mais certes, c'est une réalité. Pour que le CCAS fonctionne, il faut des personnes pour le faire fonctionner.

Mme Valérie REGIS

Juste, pour faire une petite correction, il y a une petite erreur. La partie bleu clair on est bien sur les frais de fonctionnement. C'est la téléphonie, c'est le logiciel, c'est le chauffage, ce n'est pas le personnel.

Mr Adam SOUISSI

La situation de la pauvreté en France, malheureusement, c'est des données INSEE de 2022. Ce qui est bien de se rappeler, c'est que finalement, la pauvreté, elle ne nous épargne pas Auzeville. On a aussi des personnes en situation de pauvreté sur notre commune. Les chiffres, là, vous avez les chiffres à l'échelle nationale. On n'est pas épargné à Auzeville, donc ça veut dire qu'on a des usagers qui sont aussi en forte détresse. Auzeville, en termes de données chiffrées, on est la quatrième ville en nombre d'habitants sur le Sicoval. C'est assez important de se le préciser. La population a augmenté de 1,2 % entre 2014 et 2021. Vous précisez quand même qu'on annonce une population à l'horizon de 2030 de 6 000 habitants. Donc une augmentation quand même de la population sur notre territoire. Les chiffres officiels selon l'INSEE, c'est que nous sommes actuellement au 1er janvier 2026 à 4934 habitants. La difficulté de l'INSEE, c'est qu'on a toujours trois ans de retard. Au recensement que nous avons fait en 2024, en janvier 2024, nous étions déjà à 5081 habitants. Donc ce chiffre-là de 5081 habitants, il sera officiellement pour l'INSEE qu'à partir du 1er janvier 2027. Mais entre-temps, notre population depuis 2024, elle a encore évolué. Donc je pense qu'en 2027, on sera 5100, 5200 habitants déjà effectivement sur la commune. Petite situation sur la typologie de notre population, c'est pareil, c'est du voir des chiffres de l'INSEE qui sont basés sur 2022. On s'aperçoit qu'on est quand même encore sur une commune jeune, dans la mesure où on a pratiquement 50 % de notre population qui a entre 0 et 30 ans.

Mme Alice MELLAC

Dans ces chiffres -là, c'est est-ce que les étudiants en font partis ?

Mr Adam SOUISSI

Alors, on a deux types d'étudiants. On a les étudiants dont l'adresse effective est sûre et qui ont une domiciliation sur Auzeville. Ils en font partie, mais ce n'est pas la totalité des étudiants qui fréquentent Auzeville. Ils n'y sont pas tous comptabilisés.

Mme Alice MELLAC

Et on sait la proportion.

Mr Adam SOUISSI

Non, on n'a pas de chiffres.

Mme Alice MELLAC

On ne peut pas dire d'emblée que les 34 % c'est que des étudiants d'Auzeville.

Mr Adam SOUISSI

On n'a pas creusé aussi finement que ça. Ça pourrait être quelque chose d'intéressant à creuser dans l'analyse des besoins sociaux. Je pense qu'on va se le garder en tête parce que c'est intéressant.

Mme Alice MELLAC

A un moment donné, on disait il y a quasiment 1 000 étudiants sur 4 000 habitants. C'est 25%. Mais ce n'est pas neutre. Enfin, voilà. Donc il faudrait affiner.

Mr Adam SOUISSI

Sur 1000 étudiants, je ne peux pas vous dire ceux qui sont exactement en domiciliation à Auzeville et ceux qui ne sont pas. Je n'ai pas de chiffres.

Mme Alice MELLAC

Enfin, on est sûr qu'on en a 1 000. Là, peut-être que c'est moins...

Mr Adam SOUISSI

Mais parce qu'ils ne sont pas identifiés comme étant habitants sur Auzeville, donc ils n'apparaissent pas sur ces statistiques-là. Mais ce serait intéressant dans le cas d'analyse des besoins sociaux de le creuser, cette question -là, si on peut.

Mr Christophe LEFEVRE

Est-ce que c'est l'effet du contexte agricole

Mr Adam SOUISSI

Ah oui, c'est tout ça. Toutes les écoles que nous avons sur le territoire.

Mme Annie BICHET

Il y a encore des logements étudiants qui sont en construction. Donc ça peut encore être davantage dans les années à venir.

Mr Adam SOUISSI

La question du revenu médian, c'est pareil, c'est des vieux chiffres. C'est parce qu'on n'a que ces chiffres -là. Pour Auzeville, c'est 29 000 euros alors que la moyenne nationale, c'est 22 400 euros. Donc on s'aperçoit qu'on est supérieur au revenu médian à Auzeville. Pour autant, on sait qu'on a aussi les publics fragilisés. Donc c'est important de prendre en compte.

Mr Bernard BOUDIERES

Ça ne veut pas dire que la commune est riche.

Mr Adam SOUISSI

On peut dire que la population est riche mais ça ne veut pas dire que ça se traduit sur le budget de la commune.

Madame Odile BLANC

Il y a beaucoup de populations qui ont tellement peu que...

Mr Adam SOUISSI

Oui, ça peut être aussi ça. Cela passe inaperçu. Concernant les logements sociaux, sachez qu'on a six bailleurs sociaux actuellement sur la commune. Nous, dans le cadre de l'accompagnement aux demandes de logement, là où Auzeville apparaît, ça veut dire qu'Auzeville ne peut pas apparaître systématiquement comme étant le choix 1, mais Auzeville apparaît soit un choix 1, soit un choix 2, 3, ou plus de 3. On a 1997 demandes. Vous avez le tableau à côté, vous avez la répartition des demandes. Ce qu'on constate, mais ce n'est pas une surprise pour vous, là où on a le plus de demandes, c'est sur les T4 et T5. Malheureusement, c'est là où il y en a le moins.

Mr Marc MAESTRACCI

Je ne comprends pas les chiffres il y a 310 en choix un et il n'y en a que 194 de l'autre côté.*

Mme Valérie REGIS

Parce qu'une famille peut faire plusieurs choix. On peut retrouver la même famille dans le choix 1, le choix 2, le choix 3, le choix 3.

Mr Marc MAESTRACCI

oui d'accord

Mr Adam SOUISSI

Entre 2024 et 2025, on a eu plus de 131 demandes de logement, prenant en compte toutes les typologies, soit 7%. C'était 11 % en 2024. Un élément important à prendre en compte, mais on n'arrive pas à le justifier à ce jour, c'est le nombre de demandes satisfaites. On a eu 14 demandes de logements sur Auzeville qui ont été satisfaites. Assez surprenant comme chiffre, on n'arrive pas à l'expliquer. Est-ce que c'est la nouvelle forme de gestion en flux ? La gestion en flux, c'est ce qui remplace le nombre de logements réservataires qu'avait la commune. C'est une nouvelle forme de gestion des logements. Est-ce que c'est ça ? Est-ce que c'est finalement que conjoncturel et ça ne va pas se traduire l'année prochaine ? Je pense que cette analyse-là, il faudra qu'on puisse la vérifier sur 3 ou 4 ans pour vérifier si c'est conjoncturel. Mais l'élément de la gestion en flux était un des critères que les services de l'État et les bailleurs nous ont dit que ça allait faciliter une rotation dans l'attribution des logements sur la commune. Pas que pour Auzeville, partout finalement. Mais là on constate quand même un certain nombre de mutations assez importantes donc c'est important de le prendre en compte.

Un petit rappel sur l'insertion socio-professionnelle. Vous savez qu'il y a plusieurs freins liés à l'insertion socio-professionnelle. C'est le logement, la mobilité, la santé, le mode de garde pour les enfants. Ce sont des freins qu'il faut prendre en compte. Le CCAS, je vous l'ai dit tout à l'heure je vais essayer d'accélérer parce que je vois qu'il est 19h. Le CCAS, bien évidemment, c'est un lieu qui accompagne individuellement nos usagers. En 2025, on a participé à l'instruction des demandes d'aide sociale. On en a eu 336 rendez-vous. Alors quand on dit un rendez-vous,

un rendez-vous peut traduire sur plusieurs demandes quand même. Un rendez-vous, ça peut être un rendez-vous pour la santé, du logement, mais pour une aide individuelle, etc. 619 en 2024, il y a une baisse significative où on a de moins en moins de personnes qui viennent au CCAS. Non, nous, au vu de la fréquentation, on ne peut pas dire que c'est ça. On l'explique plutôt, pour être très transparent avec vous, par une mauvaise utilisation du logiciel. C'est-à-dire que quand Patricia et l'ex-collègue qui travaillait ici, quand il y a un usager qui vient, on notait sur le logiciel exactement ce qui était fait. Et je pense qu'il y a une mauvaise utilisation du logiciel qui traduit cette baisse-là. Donc, quand on tape sur le logiciel, le résultat, c'est 336. Nous, vu la fréquentation, on sait qu'on a eu sensiblement la même fréquentation, voire plus. Donc, on aurait dû avoir 650, 620 rendez-vous sur l'année. Comptablement, le logiciel, c'est 336, mais on pense que c'est vraiment basé à cette mauvaise utilisation du logiciel. Pour autant, il y a 45 nouvelles familles qui sont venues solliciter le CCAS. Donc, ce n'est pas négligeable. L'ABS, qui est une obligation réglementaire, dès qu'il y a une installation d'un CCAS, c'est une obligation réglementaire. Je n'y reviens pas. Il faudra qu'on travaille l'analyse des besoins sociaux. L'analyse des besoins sociaux, c'est obligatoire. Il faudra le mettre en place dès le début de la mandature. Il faudra faire un choix. Est-ce qu'on le fait en interne ou en externe ? En externe, c'est appelé un cabinet extérieur avec un coût. Je pense qu'on peut, nous, le faire en interne et c'est mieux et ce sera lié avec notre propre analyse et nos propres volontés des administrateurs.

Mme Alice MELLAC
Ce sera à décider tout cela ?

Mr Adam SOUISSI
Oui, il faudra décider très, très vite. Je pense que mai, juin, ou pas le conseil d'administration de mai ou celui de juin, il faudra déterminer si l'ABS se fait en interne ou en externe. Si c'est en externe, il faudra faire appel à un cabinet extérieur. Si c'est en interne, on commence à réfléchir sur les modalités de cette analyse des besoins sociaux qui va durer de juin jusqu'à juin 2027 parce qu'il faut prendre le temps quand même de faire ce travail -là.

Mme Valérie REGIS
Juste pour vous donner une information, Patricia et moi-même, partons en formation sur cette question, et les aides de façon générale, on va avoir un gros focus sur l'analyse des besoins sociaux

Mr Adam SOUISSI
Il n'y a pas de date pour l'ABS. Vous prenez un cabinet extérieur en un mois, ils peuvent proposer une analyse des besoins sociaux. On propose de s'accorder du temps sur la méthodologie qu'on doit arrêter. Par exemple, à la date d'aujourd'hui, on ne sait pas comment on veut faire. Si on veut recenser des données autres que les données froides de l'INSEE, peut-être qu'on va faire un questionnaire. Peut-être qu'on va faire des groupes de discussion dans lesquelles on va chercher des informations des usagers, des partenaires institutionnels, etc. Tout ça, il faut du temps pour le mettre en œuvre. On constate que là, on ne sera pas prêt avant juin. Ça va être à la rentrée prochaine ou septembre. Mais le temps de faire ce travail -là tranquillement et ensuite de faire l'interprétation des données recueillies, il faut un peu de temps. Jeudi, il faut qu'on se donne pour objectif juin 2027 un document final abouti. Si on arrive à le sortir en janvier 2027, c'est mieux, il n'y a pas de difficulté. Sachez que dès qu'on va commencer à travailler et qu'il va y avoir des éléments saillants qui vont commencer à sortir, on ne va pas attendre le document final pour commencer à travailler, bien évidemment. La domiciliation, une obligation réglementaire, ça c'est obligatoire que les personnes sans domicile puissent avoir une adresse. Voilà les effectifs. On a 36 domiciliations en 2025. C'est plutôt stagnant en termes de domiciliation. Par contre, on s'aperçoit qu'il y a sept sorties et sept entrées. Ça fait quand même du mouvement. Le budget du CCAS concerne les compétences optionnelles et c'est là où ça rentre sur la ligne globale des aides facultatives et des subventions. Pour 2026, l'enveloppe sera de 35 500 euros. Si vous en êtes d'accord, j'expliquerai le détail de tout ça sur la dernière slide et sur le tableau récapitulatif. Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, le budget de nos associations c'est 13 500 euros pour 2026. Vous avez la répartition des 6 500 euros secours populaire, 1 500 euros pour le secours catholique. 4 000 euros pour les restos du cœur et 1 500 euros pour d'autres associations. Nouveauté sur ce budget qui vous sera proposé de voter la semaine prochaine, on va proposer de rajouter une ligne budgétaire supplémentaire, le chapitre 62 pour nous. Ça concerne les prestations de services extérieurs. On va rajouter 4 000 euros pour s'autoriser à faire venir des personnes supplémentaires sur des projets nouveaux, des intervenants. Il y a des sujets qu'on veut travailler. On s'accordera la possibilité d'avoir des intervenants extérieurs et bien évidemment à destination des usagers. Le plan canicule, une obligation réglementaire de service, sachez qu'en 2025, le niveau 3 a été déclenché à deux reprises en juin et août. Ce travail -là, il est fait par les techniciens mais pas que, les élus sont

sollicités pour passer les coups de téléphone aux personnes identifiées dans le fameux registre. On a 44 personnes inscrites en 2025. Ça évolue. Peut-être qu'à l'été prochain, les chiffres vont augmenter. Mais ça, il faut le remettre à jour chaque année. C'est une obligation. Sachez que pour faire ce suivi-là d'appels des usagers identifiés, c'est des techniciens mais c'est aussi les élus. C'est des appels téléphoniques mais c'est aussi des visites à domicile. Ça veut dire qu'on va se déplacer et c'est très apprécié par les usagers recensés parce que vraiment pour certains, ils ne voient que les agents de la collectivité finalement.

Mme Alice MELLAC

Ce n'est pas pour démeriter le travail de Patricia. Nous on intervient le Week end aussi.

Madame Odile BLANC

Il y a aussi les périodes de gel.

Mr Adam SOUSSI

Oui, oui, les périodes hivernales. Grands froids. Vous avez raison. J'ai insisté sur la période de canicule. Les conditions climatiques, c'est plutôt rare mais ça peut arriver le grand froid. Vous avez raison.

Le mécanisme est identique pour les personnes qui sont dans ce registre nominatif. C'est pour l'été, l'hiver, vous avez raison. Les différentes actions menées donc on vous précise le nombre d'actions d'ateliers de prévention. 6 ateliers, 26 séances pour 97 participants. On vous a mis des statistiques concernant l'accompagnement sur la mutuelle pour les usagers. On vous a mis le détail. Concernant les aides financières, 7 prêts ont été accordés en 2025 et 48 aides financières ont été accordées. Donc, ce n'est pas quand même négligeable l'accompagnement des usagers. 20 dons, 28 aides concernant les classes découvertes. Les aides alimentaires, 14 foyers ont été accompagnés, ce qui représente 44 personnes. Il y a une augmentation de plus de 6 familles par rapport à 2024. Le partenariat avec les associations, on leur a demandé de nous faire un bilan quand même de fréquentation et de l'usage des subventions qu'on leur accorde. Donc, ils nous envoient un premier jet, un rapport d'activité. On verse la subvention de 50 % d'abord et à la réception du rapport d'activité, on verse le solde. Parce qu'on constatait que des fois, on n'avait aucun rapport d'activité, on ne savait pas où étaient utilisés les deniers publics. C'est logique de leur demander comment c'était utilisé. L'idée, ce n'était pas de remettre en question l'utilisation. La semaine bleue, j'en ai parlé, c'est les seniors présents au restaurant scolaire. On va essayer de les renouveler. J'en arrive sur la partie synthèse budgétaire. C'est là où c'est important peut-être rentrer sur le détail. La partie là où il y a marqué 41 000 euros la ligne 012 en fonctionnement, en dépense en bleu, vous voyez qu'il y a marqué un BP de 41 000 euros. Ça, c'est ce que la collectivité prévoit de facturer pour la mise à disposition des personnels.

Mr Bernard BOUDIERES

L'agent social, les moyens personnels, RH, la chargée de pôle ..

Mr Adam SOUSSI

Tous les services support. Les charges à caractère général, 9 715 euros. On va être très transparent à vous. Vous me dire, comment ça se fait qu'il y a une augmentation ? Jusqu'à présent, tout ce qui concerne... Ce qui était facturé, c'était la maintenance du logiciel, les transports, mais les frais téléphoniques, les fluides, ne sont pas facturés jusqu'à présent au CCAS. On va essayer de faire une facturation très claire de ce qui nous coûte le CCAS. Donc, ça veut dire que les frais téléphoniques, les frais de carburant, les frais d'affranchissement seront facturés au CCAS. Jusqu'à présent, ce n'était pas fait ou partiellement. Je pense que la ligne importante, c'est la ligne 62 qui est nouvelle. Vous voyez, je l'ai précisé tout à l'heure, c'est 4 000 euros pour des intervenants extérieurs. La ligne 65 comprend l'aide aux associations et les aides facultatives de 35 500 euros. Si vous voulez, je peux rentrer dans le détail de ce chiffre-là parce que c'est important de l'avoir en tête. Concernant les associations, je l'ai précisé, c'était 13 500 euros pour ce qui est budgétisé. Les aides individuelles accordées, c'est 17 000 euros. Pour rappel, en 2025, c'était 10 848 euros. 1 500 euros pour les chèques alimentaires. Concernant la partie ALSH, c'est 3 500 euros. Sur le réalisé de 2025, ça représentait 1 041 euros. Donc, ça veut dire que même cette partie-là, on a laissé toujours à 3 500 euros pour se dire que si on a des sollicitations plus importantes pour accompagner les familles dans le cadre de l'ALSH, il y a l'enveloppe qui est prévue. Vous constatez qu'il y a une enveloppe de 35 500 euros qui est sensiblement identique au CA de 2025. Mais dans le CA de 2025, je vous rappelle qu'il y avait deux fois la subvention aux associations.

Mr Bernard BOUDIERES

On doit aussi supporter les abandons de créances. Alors, ce n'est pas dit comme ça, mais lorsqu'on a des familles qui ne sont pas en mesure de payer les factures, soit-elle de CLAE, soit-

elle de restauration et autres, passer un certain temps... Alors, j'ignore le temps à partir duquel la créance est abandonnée.

Mr Adam SOUISSI

C'est à partir du moment où la trésorerie n'arrive pas à recouvrir au bout de 3 ans les amendements.

Mr Bernard BOUDIERES

Voilà. Donc, ça aussi, on doit le supporter dans le budget du CCAS.

Mr Adam SOUISSI

Ce dont vous parle Mr Boudières c'est la ligne 68, 1 700 euros. Voilà, c'est ça, c'est les créances irrécouvrables.

Madame Odile BLANC

Est-ce que les logements où il y a des familles hébergées, vu qu'elles ne payent pas le loyer, les frais de ces logements n'entrent pas aussi dans le CCAS ?

Mr Adam SOUISSI

La difficulté c'est que ces logements, c'est des logements qui appartiennent à la commune et pas au CCAS. Ils pourraient être facturés au CCAS mais on ne les rentre pas à ce jour. Vous avez raison, on pourrait facturer la mise à disposition des logements au CCAS mais voilà, vous imaginez, c'est fictivement augmenter encore plus le budget du CCAS mais c'est transparent finalement. Mais on pourrait le faire, vous avez raison.

Mme Alice MELLAC

Au moins le valoriser ...

Mr Adam SOUISSI

Il faut le garder en tête pour le valoriser sur le budget. Alors là, très honnêtement, pour la semaine prochaine, on ne pourra pas le faire. Mais ce qu'on peut se proposer, c'est que pour le budget 2026, on va nous le comptabiliser et dans la proposition du budget 2027, on le fera apparaître. Ça peut être quelque chose d'intéressant à mettre en avant. Sur la partie recettes, vous voyez que déjà sur le CA 2025 il y a 27 451 euros qui ont été excédentaires. Vous avez les 64 000 euros la participation de la commune, les 2 000 euros c'est ce qui concerne...

Mme Valérie REGIS

Les 2 000 euros correspondent aux 2 000 euros de la ligne 67.

Mr Adam SOUISSI

Oui, exactement. C'est l'annulation des titres. Ça, c'est purement un jeu d'écriture, mais on est obligé d'avoir une créance pour pouvoir en faire quand on fait des jeux d'écriture. C'est purement fictif, mais c'est important de préciser. Sur la ligne 77, produits spécifiques, en CA 2025, on a eu une recette, on n'en n'aura plus. C'est ce dont vous parliez Mme Blanc, c'est que les logements communaux sont mis à disposition à titre gratuit. Donc on n'a plus de loyer encaissé sur cette ligne-là. Sur la partie dépense sur l'investissement, vous allez me dire comment ça se fait que le CCAS fait des investissements ? On n'investit pas, c'est juste la partie prêt. Les prêts qu'on accorde aux usagers, ils apparaissent sur la ligne investissement. Et comme je vous l'ai précisé tout à l'heure, on va proposer de mettre 6 000 euros dans le BP parce que vous le voyez qu'en CA, on a fait des prêts à hauteur de 4 546 euros. L'idée, c'est d'être le plus proche de la réalité. On s'accorde une marge manœuvre, mais être plus proche de la réalité.

Mr Marc MAESTRACCI

D'où ils viennent ces 6 000 euros vous les enlevez d'où après sur le budget ils viennent du budget investissement comment vous faites le transfert c'est le budget investissement global de la commune ?

Mr Adam SOUISSI

Oui

Mr Adam MAESTRACCI

d'accord

Mr Adam SOUISSI

Voilà la présentation du débat d'orientation budgétaire. Est-ce qu'il y a des questions ?

Mr Christophe LEFEVRE

Les logements communaux mis à titre gratuit ils sont destinés à quoi ?

Madame Odile BLANC

C 'est des personnes hébergées temporairement

Mr Adam SOUISSI

Ça peut être considéré comme des logements d'urgence, même si ça n 'a pas la véritable définition de logement d 'urgence. C 'est loger provisoirement des personnes en attendant qu'ils trouvent des logements.

Mr Christophe LEFEVRE

Vous en avez combien ?

Mr Adam SOUISSI

Il y a deux logements

Mr Bernard BOUDIERES

Non, on peut être... Enfin, on n 'a rien à cacher. On a quand même un petit souci avec ces logements, quoi. Parce que, de par les gens qui sont dedans, on a un petit peu oublié de leur dire combien de temps ça pouvait durer

Mme Valérie REGIS

La situation de ces familles ne permette pas qu'ils accèdent actuellement à des logements.

Mr Adam SOUISSI

Ils ne peuvent pas accéder aux logements d 'un droit commun dans la mesure où leur situation ne leur permet pas.

Mme Valérie REGIS

Ils ne sont pas considérés juridiquement comme des logements d'urgence ce sont des logements communaux.

Mr Adam SOUISSI

Est -ce que vous avez des questions ?

Mr Marc MAESTRACCI

Juste un commentaire c'est bien de faire des budgets réalistes parce qu'effectivement s'il y avait des reports mais s'il n 'y a plus de report l 'année prochaine c 'est 90 000 qu'il faut mettre du budget de la commune

Mr Adam SOUISSI

Je ne dirais pas ça. Je dirais on verra le résultat de l 'année 2026. On verra l 'analyse des besoins.

Mr Marc MAESTRACCI

Je parle du budget réaliste c'est bien de le faire si à la fin de l 'année on a 93 000 de dépenses l'année prochaine pour faire un budget équivalent il n'y aura pas le report.

Mr Adam SOUISSI

Exactement.

Mr Marc MAESTRACCI

Alors effectivement il ne faut pas s'habituer au report mais les reports ont un avantage c 'est que si cette année on avait mis 80 000 l'année prochaine on n'aurait pas eu à mettre 90 000.

Mme Alice MELLAC

Ah oui. Pour ne pas avoir à justifier cette augmentation -là.

Mr Adam SOUISSI

Je rappelle juste qu'un budget doit être sincère il doit être au plus près de la réalité.

Mr Marc MAESTRACCI

Il faudra défendre que l'année dernière on a mis 68 000 mais attention parce qu'il y avait le report mais cette année il faudra mettre 90 000.

Mr Adam SOUISSI

Tout à fait. Mais ça, c'est une explication qu'il faudra avoir le jour du vote du budget. Je crois que ça s'explique. Il n'y a pas de difficulté.

Mr Marc MAESTRACCI

Parce que ça a été facile d'expliquer tout le monde l'a accepté mais l'année prochaine il va falloir en mettre plus.

Mme Alice MELLAC

Oui. Après, ça aurait pu être contesté aussi. Le budget aurait pu être mal compris et nous être reprochés de moins mettre sur le budget social. Comme ça peut être nous être reprochés parce que c'est mal compris.

Mr Marc MAESTRACCI

L'intérêt d'en mettre 80 000 on ne l'a pas fait cette année mais d'en mettre 80 000 cette année on n'aurait pas eu besoin d'en mettre 90 000 l'année prochaine.

Mme Alice MELLAC

Oui, oui. En termes budgétaires, je suis d'accord.

Mr Adam SOUISSI

Mais c'est intéressant, c'est de se baser au résultat. Et comme on n'a pas de résultat à l'instante il faut faire un point 0. La proposition budgétaire 2027 partira sur le CA réalisé 2026. Tout simplement. Malheureusement, on ne peut se baser que comme ça. Sinon, l'hypothèse que vous émettez, et vous avez raison en termes de logique, de mécanique, mais si on s'amuse à remettre toujours le même montant, finalement, ça veut dire que le budget n'est pas sincère, il n'est pas proche de la réalité. Le mieux, c'est de mettre un budget plus proche de la réalité. Sachant que ce n'est jamais simple, notamment sur l'action sociale. Pour autant, il faut être en capacité d'expliquer.

Mme Alice MELLAC

Légalement on voit la sincérité du budget.

Mr Adam SOUISSI

C'est un des cinq principes budgétaires, la sincérité du budget.

Mr Marc MAESTRACCI

C'est d'accord et puis il n'y a pas la question à un moment donné mais pourquoi vous avez fait plus vous aviez des recettes et vous n'avez pas dépensé surtout sur le social donc effectivement il vaut mieux dépenser le budget.

Mr Adam SOUISSI

Oui, j'ai fini. S'il n'y a pas d'autres questions.

Mme Alice MELLAC

Est-ce que vous avez d'autres questions après cet exposé extrêmement complet ? Il faut acter ce débat.

Qui est contre ce débat d'orientation budgétaire ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

Débat approuvé à l'unanimité.

Nous nous retrouvons mercredi prochain à 17h30.

Mr Adam SOUISSI

On recommence sur la partie budgétaire, mais normalement, vous avez vu, on a dégrossi les grandes lignes. On a déjà anticipé sur le BP 2026, donc pour l'explication, on essaiera d'être plus synthétique. Si ça vous va, après on va en parler en détail, si c'est nécessaire. Vous avez tous reçu normalement des maquettes budgétaires.

Mr Christophe LEFEVRE

Au niveau pratique est-ce qu'il y a un outil pour le groupe qui permet d'échanger des choses ? On reçoit les choses par mail juste ?

Mr Bernard BOUDIERES

Parce que vous souhaiteriez quelque chose, vous avez une idée...

Mme Annie BICHET

WhatsApp, ça peut être possible.

Mme Valerie REGIS

La confidentialité sur WhatsApp ce n'est pas super.

Mr Christophe LEFEVRE

Il y a des choses maintenant qui font que on peut avoir un groupe de travail qui permet d'échanger parce que j'imagine que selon les commissions qu'il y aura...selon les axes qui intéresseront les gens ils travailleront dessus ils échangeront ensemble.

Mr Adam SOUISSI

Alors nous, on a un outil un peu de partage de... De partage de documents, de partage de documents, etc. Il s'appelle Interstice, dans lequel on peut créer un groupe CCS, dans lequel c'est des administrateurs du CCS qui peuvent consulter et amender les documents. On pourrait utiliser ce groupe -là si tout le monde est d'accord pour la question du règlement intérieur. Ça veut dire qu'on pourrait vous proposer avant même le conseil d'administration, des premiers jets du règlement intérieur. Chacun apporte ses remarques. On sait qui a apporté remarques sur Interstice et après, on le dit en instant si on débat officiellement des sujets. Ça peut être ça si on le souhaitait.

Pareil sur l'ABS. Voilà, on peut faire ça si vous en êtes d'accord. Donc ça veut dire qu'on va vous envoyer le lien pour accéder à Interstice sur l'onglet CCAS.

Mme Odile BLANC

Mais tout le monde peut y accéder les autres vont pouvoir voir ?

Mr Adam SOUISSI

On peut déterminer à chaque fois par projet qui a accès. Sinon, on serait incohérent par rapport à la charte qu'on vous a lu en début. On peut déterminer juste celui qui a la lecture, celui qui peut modifier.

Madame Odile BLANC

Et cela reste sur un lieu sécurisé.

Mr Adam SOUISSI

Ça reste en plus sécurisé, ça reste en France sur un serveur français et Interstice c'est une plateforme française. On fait cela et donc si vous voulez, en plus de vous envoyer les invitations aux séances, on mettra aussi tous les prochains éléments sur Interstice comme ça, vous aurez les PV, etc. Cela vous va ?

Mme Alice MELLAC

Je ne suis pas sûre que ça soit fonctionnel pour la semaine prochaine.

Mr Adam SOUISSI

Ah non, alors pour la semaine prochaine, on n'est pas prêt. Je vous propose juste c'est qu'on mettra le CA d'aujourd'hui. On mettra peut-être tous les éléments présentés, ça on pourra le faire. Pour le 22, on mettra les maquettes pour le prochain CCAS On mettra tout dessus aussi la convocation et l'ordre du jour si ça nous va. Les éléments de discussion.

Mr Marc MAESTRACCI

Le prochain vous avez déjà déterminé la date ?

Mr Adam SOUISSI

Alors, on a déterminé le prochain, c'est mercredi prochain, c'est le vote du budget. L'ordre du mois de mai, rien n'est arrêté à la date d'aujourd'hui. Très honnêtement, il faut voir une chose, est-ce qu'on a des demandes d'aide individuelles ?

Mme Patricia ISOARDI

Non pas à ce jour.

Mr Adam SOUISSI
Si on n'a pas de demandes d'aide individuelles, très honnêtement, c'est un point de vue, on pourrait proposer un CA du CCAS plutôt au mois de juin. Comme ça, on se laisse le temps de bien travailler le règlement intérieur. Je ne vous dis pas en mai à la date d'aujourd'hui. Imaginons qu'on a 10 familles en urgence on a la commission permanente, on peut faire fonctionner via la commission permanente pour éviter de convoquer un CA du CCAS avec la totalité des membres. Si ça vous va, on peut faire comme ça. On part sur juin, la date sera à déterminer, pas tout de suite, mais il faut regarder.

Mme Patricia ISOARDI
Ce sera tous les règlements.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

Alice MELLAC	Annie BICHET	Bernard BOUDIERES	Marie-Caroline CHAUVET
			X
Marc MAESTRACCHI	Florian DEBRAS	Christophe LEFEVRE	Nadine HYON
	X		X
Anne Marie AYMARD	Camille SUERE	Odile BLANC	